

**Compte rendu du  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 septembre 2021**

<p>Délégués en exercice : 26          Nombre de délégués présents : 20          Mandats de procuration : 00          Votants : 20</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le lundi six septembre à dix-sept heures, le Bureau Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des réunions de l'hôtel des formations sis 10 rue Jean Monnet à CHAUNY, conformément à l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la convocation de Monsieur Dominique IGNASZAK, Président, adressée aux délégués des communes le trente août deux mille vingt et un.</p>
---	---

**Présidence : Dominique IGNASZAK**

**Etaient présents** : Jean FAREZ (Viry-Nouveau) ; Emmanuel LIEVIN (Chauny) ; Bernard BRONCHAIN (Tergnier) ; Bruno COCU (Charmes) ; Frédéric MATHIEU (Saint-Gobain) ; Pascal DEMONT (Servais) ; Aurélien GALL (Tergnier) ; Bernard PEZET (Sinceny) ; Nicole ALLART (Rogécourt) ; Sylvie LELONG (Ugny-le-Gay) ; Sylvain LEWANDOWSKI (Caumont) ; Patricia GOETZ (Ognes) ; Marie-Noëlle VILAIN (La Fère) ; Luc DEGONVILLE (Manicamp) ; Jean-Claude DEBONNE (Saint-Nicolas-aux-Bois) ; Laurent PENE (Travecy) ; Charles-Edouard LAW DE LAURISTON (Frières-Faillouël) ; Josiane GUFFROY (Chauny) ; Jean-Paul DUFOUR (Condren).

**Absents ayant donné mandat de procuration** :

**Etaient absents** : Michel CARREAU (Tergnier) excusé ; Jackie GOARIN (Beautor) excusé ; Natacha MUNOZ (Tergnier) ; Jean-Jacques PIERRONT (Monceau-Les-Leups) ; Joël DUHENOY (Amigny-Rouy) ; Philippe GONCALVES (Béthancourt-en-Vaux) excusé.

*Assistaient également à la séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

- M. CAURIER Pierre, Directeur Général
- M. BOUCOUR Jean-Yves, Directeur Général adjoint
- M. BOUTILLY Thierry, Directeur des Services Techniques
- Mme MARTIN Isabelle, Administration des assemblées

**ORDRE DU JOUR** :

1. Examen des demandes d'aide à l'investissement des entreprises
2. Examen des demandes d'aide à l'immobilier d'entreprises
3. Présentation du projet de plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
4. Attribution du marché « Renouvellement des branchements AEP Plomb Chaussée Brunehaut à Condren »
5. Attribution du marché « Mise en service de l'interconnexion Bretigny-Quierzy »
6. Attribution du marché « Assistance à Maitrise d'Ouvrage en matière d'assainissement »
7. Attribution du marché relatif à la prestation de service dans le cadre d'un audit et suivi des DSP
8. Attribution du marché relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement et AEP – Impasse du Rieu à Tergnier

9. Attribution du marché global de performance « Construction et maintenance d'un dépôt de cars scolaires à Charmes »
10. Adhésion à l'assemblée des communautés de France (AdCF)
11. Attribution du marché relatif à l'acquisition de 6 véhicules
12. Avis sur les demandes de fonds de concours avant présentation en conseil communautaire
13. Acquisition du terrain d'assiette de la future Maison de Santé de Saint Gobain – définition des conditions
14. Point complémentaire - Rue Moinet « Lieu-dit la Centrale » BEAUTOR – cession d'un bâtiment industriel

\*\*\*

## **01a – Aide à l'investissement matériel professionnel des entreprises**

### **a) Entreprise JM MECAGRI (Marest-Dampcourt)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise JM MECAGRI (Marest-Dampcourt)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 3 000,00 € correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles dans la limite de 3 000,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **b) Entreprise BLANCHISSERIE DE CHAUNY (Chauny)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise BLANCHISSERIE DE CHAUNY (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 1 200,00 € correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **c) Entreprise OK SERVICES (Condren)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel – régime création d'entreprises - à l'entreprise OK SERVICES (Condren)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 292,00€ correspondant à une aide à hauteur de 20% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **e) Entreprise CTI BÂTIMENT (Chauny)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise CTI BÂTIMENT (Chauny)

- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 3 000,00 € correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles dans la limite de 3 000,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

**f) Entreprise Patrice CORDIER (Tergnier)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise Patrice CORDIER (Tergnier)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 920,00 € correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

**g) Entreprise VB AUTO 02 (Tergnier)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise VB AUTO 02 (Tergnier)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 3 000,00 € correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles et plafonnée à 3 000,00 €
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

**h) Entreprise DELTRY TERRASSEMENT (Saint-Nicolas-aux-Bois)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise DELTRY TERRASSEMENT (Saint-Nicolas-aux-Bois)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 980,00 € correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

**i) Entreprise FOOD TOWER (Chauny)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise FOOD TOWER (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 545,00 € correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

**j) Entreprise AUX DELICES DE SINCENY (Sinceny)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise AUX DELICES DE SINCENY (Sinceny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 4 918,00 € correspondant à une aide à hauteur de 20% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

#### **k) Entreprise LE VOYAGE GOURMAND (Chauny)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'investissement matériel à l'entreprise LE VOYAGE GOURMAND (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 637,00 € correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements productifs hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **01b – Aide à l'investissement sur les travaux professionnels**

#### **a) Entreprise Patrice CORDIER (Tergnier)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise Patrice CORDIER (Tergnier)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 1 197,00€ - à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

#### **b) Entreprise BLANCHISSERIE DE CHAUNY**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise BLANCHISSERIE DE CHAUNY (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 2 581,00€ - à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

#### **c) Entreprise GS REFRIGERATION (Chauny)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise GS REFRIGERATION (Chauny)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 5 000,00€ - à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles dans la limite de 5 000,00€

- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

#### **d) Entreprise LA TABLE COTE PATIO (La Fère)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise LA TABLE COTE PATIO (La Fère)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 2 763,00€ - à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

#### **e) Entreprise LE PRIVILEGE (Tergnier)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide sur les travaux professionnels à l'entreprise LE PRIVILEGE (Tergnier)
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 1 440,00€ - à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes éligibles
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **02 – Aide à l'immobilier d'entreprises**

#### **a) Entreprise MARECHALLE PESAGE**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprises à l'entreprise MARECHALLE PESAGE
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 23 133,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes, en application du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

#### **b) Entreprise LAUBION-TEREVA**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprises à l'entreprise LAUBION-TEREVA
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 23 526,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes, en application du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

#### **c) Entreprise ARFP**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprises à l'entreprise ARFP
- AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant total de 200 000,00€ correspondant à une aide à hauteur de 10% des investissements immobiliers hors taxes dans la limite de 200 000,00€, en application du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprises.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE Monsieur le Président de définir les conditions d'attribution de cette aide par arrêté et d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **03 - PRÉSENTATION DU PROJET DE PLAN D' ACTIONS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

Le Bureau communautaire,

Vu la décision n°2021-048 du 18 mai 2021 validant la stratégie du PCAET de la communauté d'agglomération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les modalités de concertation et d'élaboration
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### **04 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ « RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS AEP PLOMB CHAUSSEE BRUNEHAUT A CONDREN »**

Le bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2021-26 relative au renouvellement de 45 branchements plomb - Chaussée Brunehaut à Condren,

- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres

- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la société EUROVIA PICARDIE SASU – Zac du Champ du Roy – 6 rue Turgot – 02002 LAON CEDEX – SIRET : 404 164 121 133 – pour un montant du marché de 88 900 € HT.

### **05 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ « MISE EN SERVICE DE L'INTERCONNEXION BRETIGNY-QUIERZY »**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2021-24 relative à la mise en service de l'interconnexion BRETIGNY/QUIERZY,

- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres

- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la société TPA SAS – 22 route de Chambry – 02840 ATHIES SOUS LAON – SIRET : 631 680 071 00018 - pour un montant du marché de 51 621 € HT.

### **06 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ « MISSION D'ASSISTANCE POUR LE CONTROLE ET LE SUIVI DES DELEGATIONS ET DES REGIES DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT »**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2021-22 relative à l'assistance pour le contrôle et le suivi des délégations et des régies des services publics de l'eau et de l'assainissement,

- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres

- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la société VERDI PICARDIE SAS – 9 Rue Hippolyte Devaux – 80300 ALBERT – SIRET : 383 012 564 00050 – pour un montant du marché de 119 975 € HT.

## **07 - ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA PRESTATION DE SERVICE DANS LE CADRE DU SUIVI ET AUDIT DES DSP**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2021-15 relative à l'assistance pour le contrôle et le suivi des délégations et des régies des services publics de l'eau et de l'assainissement,  
- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres

- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la société ESKA CONSEIL SAS– 130 rue des Capucins – 51100 REIMS – SIRET : 838 789 485 00011 – estimation du montant du marché de 9 167,50 € selon DPGF

## **08 - ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET AEP – IMPASSE DU RIEU A TERGNIER**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2021-25 relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement et AEP – impasse du Rieu à Tergnier,

- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres

- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la société TPA SAS – 22 route de Chambry – 02840 ATHIES SOUS LAON – SIRET : 631 680 071 00018 - pour un montant du marché de 64 849 € HT

## **09 - ATTRIBUTION DU MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE « CONSTRUCTION ET MAINTENANCE D'UN DEPOT DE CARS SCOLAIRES A CHARMES »**

Le Bureau Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le choix de l'offre la mieux classée, à savoir celle du Groupement DEMATHIEU BARD CONSTRUCTION pour un montant de 2 925 752,50 €HT (valeur avril 2021).

**APPROUVE** l'attribution de la prime due à la remise de prestations (APS) au montant indiqué au DPGF remis par les candidats le 24 juin 2021 et précise que celle-ci sera imputée au compte 2313 du budget annexe « Transports collectifs urbain » - opération 2020002

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

**DIT** que la dépense en résultant sera imputée au budget transport de l'année 2020 et suivants.

## **10 – Adhésion à l'assemblée des communautés de France (AdCF)**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'adhésion de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère à l'assemblée des communautés de France
- VALIDE le règlement de la cotisation annuelle.

## **11 - ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'ACQUISITION DE 6 VEHICULES**

### **A) LOT 1 : ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TYPE SUV OU BERLINE**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2021-16 relative à l'acquisition de véhicules pour les déplacements et les besoins des agents de la communauté d'Agglomération CHAUNY – TERGNIER – LA FERRE,
- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres
- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la société SAINT-QUENTIN AUTO SAS (CITROEN) – Route de Chauny à CONDREN - aux motifs qu'elle est conforme au cahier des charges et est jugée mieux disante. Le montant du marché est arrêté à 16 120,01 € HT (Nv C3 Aircross SUV Pure Tech 110 S&S BVM6 Shine Pack)

## **B) LOT 2 : ACQUISITION D'UN VEHICULE DE TYPE SUV OU BERLINE**

Le Bureau communautaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2021-17 relative à l'acquisition de véhicules pour les déplacements et les besoins des agents de la communauté d'Agglomération CHAUNY – TERGNIER – LA FERRE,
- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres
- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la société SAINT-QUENTIN AUTO SAS (CITROEN) – Route de Chauny à CONDREN - aux motifs qu'elle est conforme au cahier des charges et est jugée mieux disante. Le montant du marché est arrêté à 16 120,01 € HT (Nv C3 Aircross SUV Pure Tech 110 S&S BVM6 Shine Pack)

## **C) LOT 3 : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE NEUF CONTRE REPRISE D'UN VEHICULE ANCIEN**

Le Bureau communautaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2021-18 relative à l'acquisition de véhicules pour les déplacements et les besoins des agents de la communauté d'Agglomération CHAUNY – TERGNIER – LA FERRE,
- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres
- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la Société Automobile Chauny-Noyon SACN – 124 rue André Ternynck – 02300 CHAUNY (RENAULT) aux motifs qu'elle est conforme au cahier des charges et est jugée mieux disante. Le montant du marché est arrêté à 23 338,53 € HT avec reprise de véhicule pour 4 166,66 € HT. (Kangoo E-TECH ELECTRIQUE)

## **D) LOT 4 : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE NEUF CONTRE UN VEHICULE ANCIEN N'ETANT PLUS EN ETAT DE CIRCULER**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2021-19 relative à l'acquisition de véhicules pour les déplacements et les besoins des agents de la communauté d'Agglomération CHAUNY – TERGNIER – LA FERRE,
- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres
- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la Société Automobile Chauny-Noyon SACN – 124 rue André Ternynck – 02300 CHAUNY (RENAULT) aux motifs qu'elle est conforme au cahier des charges et est jugée mieux disante. Le montant du marché est arrêté à 15 017,99€ HT avec reprise de véhicule pour 4 416,67 € (EXPRESS VAN CONFORT TCE)



## E) LOT 5 : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE D'OCCASION

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2021-20 relative à l'acquisition de véhicules pour les déplacements et les besoins des agents de la communauté d'Agglomération CHAUNY – TERGNIER – LA FERRE,

- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres

- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la SAINT-QUENTIN AUTO SAS (CITROEN) – Route de Chauny à CONDREN - aux motifs qu'elle est conforme au cahier des charges et est jugée mieux disante. Le montant du marché est arrêté à 15 077,50€ HT. (Berlingot Fourg M 650 Kg PT 110 S&S BVM 6 Driver)

## F) LOT 6 : ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE D'OCCASION

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les clauses du cahier des charges de la procédure n° 2021-21 relative à l'acquisition de véhicules pour les déplacements et les besoins des agents de la communauté d'Agglomération CHAUNY – TERGNIER – LA FERRE,

- DECIDE de retenir la proposition de classement du Président et de valider ainsi le rapport d'analyse des offres

- AUTORISE le Président à signer l'acte d'engagement de la SAINT-QUENTIN AUTO SAS (CITROEN) – Route de Chauny à CONDREN - aux motifs qu'elle est conforme au cahier des charges et est jugée mieux disante. Le montant du marché est arrêté à 15 077,50€ HT. (Berlingot Fourg M 650 Kg PT 110 S&S BVM 6 Driver).

## 12 – Avis sur les demandes de fonds de concours avant présentation en conseil communautaire - Fonds de concours nominatif

Dans le cadre des dispositifs de fonds de concours aux communes membres, les demandes suivantes ont fait l'objet d'une présentation en séance et d'un avis par le bureau communautaire.

Maître d'ouvrage	Nature du projet	Coût HT	Participation CACTLF
Commune de BICHANCOURT	Remplacement du ballon d'eau chaude de la salle municipale	1 000,00 €	500,00 €
Commune de DEUILLET	Acquisition d'un souffleur pour le service technique communal	320,83 €	160,00 €
Commune de FRIERES-FAILLOUEL	Rénovation thermique de l'école maternelle	15 013,59 €	3 310,00 €
Commune de MAYOT	Achat d'une débrousaieuse	615,00 €	307,00 €
Commune de MAYOT	Achat d'une tondeuse	1 300,00 €	650,00 €
<b>Total</b>			<b>4 927,00€</b>

Enveloppe budgétaire annuelle	80 000,00€
Montant déjà attribué en 2021	47 179,00€
Solde après attribution	27 894,00€

Ces demandes ont reçu un avis favorable de la part des membres du bureau.

**13 – Acquisition du terrain d’assiette de la future Maison de Santé de Saint Gobain – définition des conditions – autorisation à donner à Monsieur le Président d’accomplir les formalités**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DECIDE l’acquisition de la parcelle sise à SAINT GOBAIN cadastrée section AP n° 103 – pour un montant d’un euro (1,00€) - étant précisé que l’ensemble des frais annexes à cette acquisition seront à la charge de l’agglomération.
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir les formalités subséquentes

**14 – Rue Moinet « Lieu-dit la Centrale » BEAUTOR – cession d’un bâtiment industriel – autorisation à donner à Monsieur le Président d’accomplir les formalités – seconde lecture.**

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE le retrait de la délibération n°2020-144 en date du 31 août 2020
- AUTORISE la cession au profit de la SCI M.INVEST moyennant le prix principal tous frais compris de QUATRE CENT SOIXANTE MILLE EUROS (460.000€), de la parcelle de terrain et du bâtiment sis à BEAUTOR, rue Moinet « Lieu-dit la centrale », parcelles cadastrées AR 190, AR 193 et AR 196 pour une surface totale à céder de 20 236 m².
- AUTORISE Monsieur le Président, et en cas d’empêchement de ce dernier le directeur général adjoint des services, à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Compte rendu affiché le 08/09/2021

Le Président



Dominique IGNASZAK